

## Thibault THOMAS 34 9

---

**De:** I Luquet <i.luquet@gerloge.fr>  
**Envoyé:** mercredi 16 octobre 2013 12:48  
**À:** Anne-Gaëlle.Huen@france-habitation.fr  
**Cc:** thibault.thomas34@neuf.fr; Florence.Bezely@rivp.fr  
**Objet:** REUNION PREPARATOIRE AG - MISE A JOUR STATUTS ASL FLANDRES SUD  
**Pièces jointes:** Lettre Maître GUEGAN du 15.10.2013.pdf; Statuts ASL FLANDRES SUD.pdf; Lettre GUEGAN du 29 avril 2013.pdf; Mail ETDU BERNARD du 31 mai 2013.pdf; Mail ETUDE BERNARD du 20 juin 2013.pdf; Lettre GUEGAN du 25 juin 2013.pdf; Facture GUEGAN n°1203073.pdf; Facture GUEGAN n°1211061.pdf; Facture GUEGAN n°1304100.pdf

Chère Madame,

Nous revenons vers vous pour la tenue de la réunion préparatoire à l'Assemblée Générale Spéciale.

La SCI THOMAS nous propose les dates suivantes:

- Lundi 28 octobre 2013 à 14h30
- Mardi 29 octobre 2013 à 14h30
- Mercredi 30 octobre 2013 à 14h30
- Lundi 4 novembre 2013 à 14h30
- Mardi 5 novembre 2013 à 14h30
- Mercredi 6 novembre 2013 à 14h30
- Jeudi 7 novembre 2013 à 14h30
- Vendredi 8 novembre 2013 à 14h30

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de vos disponibilités afin que nous puissions arrêter une date.

En vue de la préparation de ce rendez-vous, nous vous prions de trouver, ci-joint, la lettre du 15 octobre dernier de Maître GUEGAN faisant suite à nos demandes appuyées d'explications, accompagnée du dernier projet de la mise à jour des statuts de l'ASL FLANDRES SUD. Nous vous précisons que les modifications des statuts effectuées par Maître GUEGAN sont en « rouge » et les rectifications apportées suite à aux remarques de certains membres de l'Association sont en « bleu ».

Il ressort de sa correspondance que les honoraires facturés sont les suivants :

**1/ Dossier consultation suite au manquement de l'ancien syndic de procéder à la mise à jour des Statuts dans les délais requis par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004 :**

- Note de frais et honoraires provisionnelle n°1203073 du 23 mars 2012 d'un montant de 1 435,20 Euros T.T.C. :
- Note de frais et honoraires n°1211061 du 22 novembre 2012 d'un montant de 1 674,40 Euros T.T.C. :

Soit un montant total pour la Consultation de **3 109,60 Euros T.T.C.**

**2/ Dossier mise à jour des Statuts et réunions :**

- Note de frais et honoraires n°1304100 du 30 avril 2013 d'un montant de **2 840,50 Euros T.T.C.**

Bien entendu, nous évoquerons ce point lors de notre prochaine réunion.

Dans l'attente de votre retour, nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui vous serait utile,

Nous vous prions de croire, Chère Madame, à l'assurance de nos sentiments dévoués et distingués.

**Iliane LUQUET**

Gestionnaire

[i.luquet@gerloge.fr](mailto:i.luquet@gerloge.fr)

Tél : 01.42.27.27.82

Fax : 01.46.22.93.90.

*P.S. : nous vous remercions de toujours indiquer dans la case « objet », l'adresse de la copropriété concernée ainsi qu'un objet sommaire.*

**A toutes fins utiles**, vous pouvez contacter :

- Pour la « **Gestion Locative** » : [Evelyne LORIENTE](mailto:Evelyne.LORIENTE@gerloge.fr) [e.loriente@gerloge.fr](mailto:e.loriente@gerloge.fr) 01.47.27.27.82
- Pour la « **Location-Vente-Estimation** » : [Marfee de SOULTRAIT](mailto:Marfee.de.SOULTRAIT@gerloge.fr) [m.desoultrait@gerloge.fr](mailto:m.desoultrait@gerloge.fr) 01.42.27.82.07
- Pour la « **Gestion de Copropriétés** » : [Francine BOTTO](mailto:Francine.BOTTO@etudebernard.fr) [f.botto@etudebernard.fr](mailto:f.botto@etudebernard.fr) 01.46.22.52.96.

**Etude BERNARD - Cabinet GERLOGE**

33 boulevard Berthier

75017 PARIS

*Les informations contenues dans ce message et toutes les pièces jointes (ci-après le "message") sont confidentielles et établies à l'intention exclusive de ses destinataires. Toute utilisation ou diffusion-totale ou partielle de ce message non conforme à sa destination est interdite, sauf autorisation expresse. Tout message électronique est susceptible d'altération. ETUDE BERNARD et GERLOGE déclinent toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé ou falsifié. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, nous vous demandons de bien vouloir le supprimer de votre système et en avertir immédiatement l'expéditeur*